

Britannique ne se pensent pas traités aussi libéralement, je leur rappellerai qu'ils touchent en réalité la prime sous la forme du transport gratuit de leurs céréales de provenance.

Je m'arrêterai un moment à la question des soldats-colons qui sont allés s'établir sur des terres au lendemain de la dernière guerre. A maintes reprises, nous avons demandé une amélioration de leur sort. C'est là une question dont nous devrions nous occuper dès maintenant parce que nous voulons faire du recrutement pour le service outre-mer. Les soldats qui nous reviendront s'attendront sans doute d'être traités de la même manière que les anciens combattants de la première Grande Guerre. Le plan d'établissement des soldats fut inauguré après la dernière guerre et 10,710 anciens soldats y ont participé. Jusqu'à l'été dernier, 2,592, ou environ 24 p. 100 de ces anciens combattants avaient réussi à acquitter le paiement entier de leurs terres; 3,004, ou environ 28 p. 100 avaient payé 40 p. 100 ou davantage du prix d'achat; 1,645, ou environ 15 p. 100 avaient payé de 10 à 40 p. 100 du prix d'achat; 3,469, ou environ 33 p. 100 n'avaient rien payé du tout, ou une très faible somme.

En examinant ces chiffres encore de plus près, nous constatons que 2,300 parmi ces soldats-colons ont une chance de succès; ils n'ont cessé de lutter depuis qu'ils ont été s'établir sur des terres et il leur faudra continuer la lutte. Environ 1,100 n'ont guère de chance de réussir. Les honorables députés seront sans doute étonnés d'apprendre que dans le cas des soldats-colons qui n'avaient pu continuer leurs paiements et qui se sont enrôlés de nouveau, le ministère confisque une partie des allocations qui devraient leur être versées. Est-ce juste et raisonnable? Depuis vingt ans les terres qu'ils habitent n'ont pas pu produire suffisamment pour permettre d'acquitter les paiements, cependant le Gouvernement confisque une partie de l'allocation aux familles des propriétaires. Je n'en dirai pas plus long à ce sujet pour le moment, mais je me propose d'y revenir plus tard.

Dernièrement on nous a annoncé l'adoption des règlements de la fixation des prix. Je suis heureux de voir qu'ils nous sont enfin parvenus, mais j'aurais préféré les obtenir plus tôt. J'aurais également préféré que les prix fussent fixés sur une base de parité. En comparant la situation agricole à la situation industrielle, on s'aperçoit qu'avant le début des hostilités l'industrie fit la grève et refusa de travailler tant que les restrictions imposées par le Parlement n'eurent pas été abrogées par arrêté en conseil, à la fin d'août 1939. Prenons la main-d'œuvre organisée, on lui garantit le niveau de salaire le plus élevé de la

période 1926 à 1929 et, de plus, on lui accorde une indemnité de vie chère. Je ne m'y oppose pas, mais lorsqu'on passe à l'agriculture, le parent pauvre de notre famille canadienne, on découvre que si les cours du blé étaient au même niveau qu'en 1929, le prix du numéro 1 du Nord, à Fort-William, serait de \$1.35 le boisseau au lieu des 70c. que nous touchons dans le moment. On nous a annoncé que l'agriculture devrait être à l'épreuve pendant les deux premières années de la guerre, mais je comptais qu'une fois cette période terminée on songerait à nous. J'ai voulu m'assurer des prix au cours de la troisième année de la dernière guerre et j'ai pu constater que les prix moyens étaient les suivants: blé, \$2.05 le boisseau, avoine, 63.2c., orge, \$1.09 et lin, \$2.68. Je signale le blé en particulier parce qu'il constitue la denrée de base dans l'Ouest canadien. Il se vendait, je le répète, au cours de la troisième année de la dernière guerre, \$2.05 le boisseau, en regard de 70c. pour le numéro 1 du Nord, à Fort-William, en cette troisième année de la présente guerre. Tel est le prix minimum garanti.

Passé encore si les autres conditions étaient égales, mais, et je signale la chose aux membres du Gouvernement comme au comité, la moissonneuse de 8 pieds qui se vendait alors \$167 se vend aujourd'hui \$342. Je le demande au ministre de l'Agriculture, au ministre du Commerce et à celui des Finances, qui tient les cordons de la bourse, comment dans ces circonstances le cultivateur arrivera-t-il à assurer son existence et payer ses dettes? C'est impossible. Le ministre de l'Agriculture a eu beau dire à l'Ouest et à tout le pays que nous touchons 90c. et plus pour notre blé, à titre de cultivateur je sais que c'est inexact. Je vends du blé et j'en ai vendu cette année à 48½c. livré aux éleveurs régionaux. Il s'agit de n° 2. En obtenant la prime de 75c. l'acre, j'ai 3c. de plus le boisseau, soit 51c. à l'éleveur régional.

Je sais que les cultivateurs canadiens ne demandent pas la charité et n'en ont pas besoin. Je soutiens encore, comme je l'ai fait souvent, qu'on nous vole, et nous ne demandons qu'une partie de ce qu'on nous a dérobé. Au début de la présente session, le ministre de l'Agriculture a dit à un membre de l'opposition officielle que si les cultivateurs touchaient ce qui leur est dû, il y a 100 millions de dollars qui n'iraient pas à l'effort de guerre. Ce chiffre est trop bas. Si le ministre avait fixé la somme à 250 millions pour le blé seulement, j'aurais été d'accord avec lui pour une fois. Or, c'est ainsi qu'on nous traite, et je dis que nous avons droit à plus d'égarés.